



## DECISION

Du 6 mars 2023

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**  
-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**  
-  
Canton de  
**Valensole**  
-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

**OBJET : Demande de financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) - Etudes et travaux de sécurisation de la falaise Saint-Sébastien et de ses abords en surplomb du stade Alexis Payan à Gréoux-les-Bains**

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, relative aux délégations accordées au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération n°2023-010 du 23 février 2023, relative à l'engagement d'entretien du futur ouvrage de protection en contrebas de la falaise Saint-Sébastien surplombant le Stade Alexis Payan ;

**Considérant** que la Ville de Gréoux-les-Bains est labellisée Terres de Jeux 2024 ;  
**Considérant** le chiffrage réalisé relatif aux travaux de sécurisation de la falaise Saint-Sébastien en surplomb du stade Alexis Payan estimé à 82 753 € HT ;  
**Considérant** le taux de financement de 50% des travaux dans le cadre du FPRNM ;  
**Considérant** qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de financement au titre du FPRNM pour un montant prévisionnel de 41 376,50 € ;

## DECIDE

- Article 1<sup>er</sup>** : De déposer un dossier de demande de financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.
- Article 2** : De solliciter cette subvention au taux de 50%, soit un montant de 41 376,50 €. La part d'autofinancement de la commune sera de 41 376,50 €, soit 50%.
- Article 3** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,  
Le 6 mars 2023.

Le Maire

Paul Audan